



Quoi de neuf ?

LA LETTRE D'INFOS DE VISSEICHE

Édito



Entre crise et réformes

2009 aura été une année exceptionnellement difficile. Confrontés à cette crise, les élus locaux doivent faire face à deux réformes qui les concernent directement : d'une part sur les collectivités territoriales et d'autre part sur la taxe professionnelle (principale ressource des communautés de communes).

La réforme des collectivités territoriales

Le projet de loi prévoit de nombreux changements pour nos communes et communautés de communes :

- ▶ Pour les communes de 500 habitants et plus, les électeurs voteront au scrutin de liste entière sans possibilité de rayer des noms, comme actuellement dans les communes de plus de 3500 habitants.
- ▶ Les délégués des communautés de communes seront élus au suffrage universel direct en même temps que les conseillers municipaux.
- ▶ La carte des communautés de communes devra être rationalisée avant fin 2011. Concrètement, les enclaves et les discontinuités territoriales de certaines communautés devront être supprimées ce qui est le cas de notre communauté.

Un autre changement concerne la création du conseiller territorial qui remplacera le conseiller général et le conseiller régional et siègera donc dans les deux assemblées. Si cette réforme rapproche les électeurs de leurs élus et favorise l'exercice de la démocratie elle aura atteint son objectif. L'avenir le dira !

La réforme de la Taxe Professionnelle (TP)

Notre commune ne reçoit plus depuis 2000 la Taxe Professionnelle mais perçoit cependant le Fonds Départemental de Taxe Professionnelle (appelé plus communément « fonds Citroën ») qui représente 10% de

nos recettes de fonctionnement soit 32 000 € en 2009. Son versement est confirmé pour 2010 et 2011 mais compte tenu de la réforme qu'en sera-t-il pour les années suivantes ?

Concernant la cotisation sur la Valeur ajoutée qui remplacera la Taxe Professionnelle, il est important qu'une part significative revienne aux communautés de communes.

L'objectif louable de supprimer un impôt pénalisant les entreprises qui investissent le plus en taxant les machines et les outils de production ne doit pas se traduire par une déstabilisation des finances locales. Un véritable enjeu pour l'avenir, sachant que notre principal soutien, le département, traverse une crise financière sans précédent et vient d'annoncer une baisse de 30% des subventions de fonctionnement aux communes.

On peut donc s'inquiéter à juste titre du transfert de la fiscalité des entreprises vers les ménages.

Face à la crise

Dans cette période de crise, la progression du chômage des jeunes nous a interpellé. L'état, face à ce problème a créé le dispositif du CAE Passerelle. Vanessa Guillon est embauchée à la mairie, dans ce cadre, depuis le 3 novembre et pour une période d'un an. Elle bénéficie d'un contrat qui lui permettra d'acquérir une première expérience professionnelle. Nous avons également relancé pendant les vacances de la Toussaint le dispositif « argent de poche » qui a connu un nouveau succès (8 jeunes participants).

Ces initiatives modestes traduisent bien le sens de notre action de proximité notamment vis à vis des jeunes.

Bonne et heureuse année 2010 !

Bruno GATEL
maire de Visseiche

Les Vœux de la municipalité auront lieu
le 15 janvier, à 20 h.



En direct de la commune

■ Conseil Municipal : Départ de Nathalie Liva

Suite à une mutation professionnelle, Nathalie Liva a dû quitter la commune en Août. Pour cette raison, elle a présenté sa démission de conseillère municipale à Monsieur le maire, le 28 septembre dernier. Le conseil municipal est désormais composé de 14 membres.

« Au revoir... »

Après plusieurs années passées à Visseiche, un changement professionnel a amené toute notre famille à déménager cet été pour rejoindre le Morbihan. Ne pouvant plus assurer le suivi des dossiers dont j'étais chargée, j'ai préféré démissionner de mon poste de conseillère municipale, fonction que j'ai occupée avec beaucoup d'intérêt et que je quitte avec regrets. Les années passées dans la commune resteront pour nous un très bon souvenir. Merci à Visseiche et ses habitants de nous avoir si bien accueilli ! A bientôt. »

Nathalie Liva

■ Vœux de la municipalité, vendredi 15 janvier, 20h, salle communale de Visseiche

Toute la population est invitée et en particulier les nouveaux arrivants. Au programme, cette année : remises du prix du concours des maisons fleuries et de médailles.

■ C.C.A.S : Galette des rois, jeudi 28 janvier, à 14h, salle communale de Visseiche

Les membres du Centre communal d'action sociale invitent toutes les personnes de plus de 70 ans, et leurs conjoints, domiciliées dans la commune à la Galette des rois. L'animation sera assurée par Sylvain Duval, chanteur et accordéoniste. Et la participation demandée sera de 1 € par personne comme l'année passée.

S'inscrire impérativement en mairie ou auprès de Catherine Tual, vice-présidente du C.C.A.S (Tél : 02 99 96 02 54) avant le 26 janvier. En cas de problème de locomotion, les membres du C.C.A.S sont à votre disposition pour aller vous chercher. Nous vous attendons nombreux !

■ Atelier pour les Services Techniques et Sanitaires publics

L'appel d'offres pour la réhabilitation du hangar en atelier communal et création de sanitaires publics a été lancé le 14 septembre 2009. Lors de la séance du 30 octobre, le conseil municipal a retenu les entreprises suivantes :

Lot 1 - Voirie et réseaux divers

Entreprise TPB de Vitré pour un marché de 10418 € HT

Lot 2 - Gros Œuvre

Entreprise Chanteux de Vitré pour un marché de 69913,89 € HT.

Lot 3 - Charpente Bois

Entreprise Sabin de La Rouaudière pour un marché de 12101,71 € HT.

Lot 4 - Couverture

Entreprise CCL de St M-Hervé pour un marché de 5013,98 € HT.

Lot 5 - Menuiserie

Entreprise Bondis de Vitré pour un marché de 8694,90 € HT.

Lot 6 - Serrurerie

Entreprise CGMI d'Étrelles pour un montant de 5955 € HT.

Lot 7 - Cloisons sèches, Isolation

Entreprise Moriceau de La Guerche de Bretagne pour un montant de 4058,11 € HT.

Lot 8 - Electricité, Chauffage et Ventilation

Entreprise Morel de La Guerche de Bretagne pour un montant de 10822,08 € HT.

Lot 9 - Plomberie et sanitaires.

Entreprise Morel de La Guerche de Bretagne pour un montant de 6140,85 € HT.

Lot 10 - Carrelages, Chapes et faïences

Entreprise Delalande de Bruz pour un marché de 6628,35 € HT.

Lot 11 - Plafonds suspendus

Entreprise Simebat de Laillé pour un montant de 1243,92 € HT.

Lot 12 - Peinture et revêtements muraux

Entreprise Théard de Vitré pour un montant de 3817,03 € HT.

Lot 13 - Matériel de distribution carburant

Entreprise Hiot de Rennes pour un marché de 4452,07 € HT.

Le montant total des travaux s'élève à 149 259,89 € HT auquel il faut rajouter les honoraires et études diverses pour un montant de 16934,52 € HT. Le coût total est donc de 166 194 € HT.

Lors de la séance du 30 novembre, le conseil municipal a sollicité une subvention auprès du Conseil général au titre du contrat d'objectifs développement durable (38,48% plafonné à 45000 €) et une subvention d'équipement auprès de la communauté de communes du pays guerchais (50597 €). La commune a sollicité une aide de l'Etat de 20000 € au titre de la D.G.E. Les travaux doivent débuter en mai 2010.

■ Participation aux raccordements du Hameau du Vieux moulin : Précision

Lors de la séance du 26 juin dernier, le conseil municipal a décidé de demander une participation aux frais de branchements

Eaux usées, d'un montant de 1300 € auprès des trois maisons concernées du lieu dit « Le Vieux Moulin », dans le cadre de l'extension du réseau collectif d'eaux usées. Il s'agit d'une taxe versée par les habitants du Vieux moulin au profit de la commune et non d'une subvention versée par celle-ci.

En Bref

• Permanence pour les inscriptions sur les listes électorales le 31 décembre

« Pour chaque révision annuelle des listes électorales, les demandes d'inscription des listes électorales sont déposées dans les mairies jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre inclus » (article R-5 du code électoral). Jeudi 31 décembre, une permanence sera assurée en mairie aux heures habituelles d'ouverture, soit de 9h00 à 12h30.

• Elections régionales :

Elles sont fixées aux 14 et 21 mars 2010.

• Pédibus :

Le pédibus est un mode de ramassage scolaire. Les enfants sont accompagnés pour partir à l'école Saint Pierre en toute sécurité. Le départ est fixé chaque jour d'école à 8h30, allée des bruyères. Mis en place à la rentrée par la commune, ce nouveau service devra être assuré par des volontaires. Actuellement deux bénévoles assurent ce service. Merci à eux ! L'idéal serait d'avoir 4 bénévoles. Un appel est donc fait ! Contact : mairie 02 99 76 38 48

Hommage à Raymond Cado

En septembre dernier, Monsieur Raymond Cado nous a quitté dans sa 70^{ème} année, des suites de la maladie qui le frappait depuis un an. Né à Visseiche à la Grande Rivière en 1939, il a exercé, avec son épouse, le métier d'agriculteur, en reprenant la suite de ses parents en 1969.

En 1971, Monsieur Marc de Farcy, candidat à la mairie le sollicite pour se présenter au conseil municipal. Elu, il sera ensuite réélu à quatre reprises sous les mandats successifs de Maurice Viel. Il exercera ses fonctions de conseiller municipal jusqu'en 2001. En 1997, il prenait sa pré-retraite et se retirait à La Guerche avec son épouse. Il n'est pas resté inactif puisqu'il est devenu délégué cantonal aux aînés ruraux et présidait depuis 2008, le club des retraités de La Guerche. Il était membre actif des PG-CATM de Visseiche (vice-président jusqu'en 2002) et de la Gaule guerchaise (également vice-président). Merci pour toutes ces années de bénévolat au service des autres !

Zoom sur... Le CAE passerelle



3 QUESTIONS À BRUNO GATEL, MAIRE

Pourquoi un CAE passerelle ?

Nous avons été interpellé par la progression du chômage des jeunes dans le Pays de Vitré : + 56,3 % à la fin de juillet 2009.

Nous avons constaté que l'absence d'expérience professionnelle était souvent un obstacle à l'embauche des jeunes. Le CAE passerelle permet d'acquérir une première expérience professionnelle, ce contrat ne vise pas à l'intégration au sein de la commune, mais à l'acquisition de compétences transférables vers les entreprises privées. Une période d'immersion dans une entreprise est d'ailleurs prévue. Nous avons une surcharge de travail dans le service administratif et à la bibliothèque. Notre choix s'est porté sur la création d'un poste d'agent administratif chargé de l'accueil à raison de 20h par semaine. Vanessa Guillon, qui a été recrutée, accompagne pendant 14h la secrétaire de mairie sur le volet administratif et participe 6h par semaine à la gestion de la bibliothèque.

Qu'est ce que le contrat CAE passerelle ?

C'est un contrat spécifique destiné aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, rencontrant des difficultés d'accès au marché du travail. Le nouveau préfet de région a incité les collectivités territoriales à se tourner vers ce type de contrat pour donner un coup de pouce à l'emploi des jeunes. Ce contrat est intéressant pour les deux parties en présence, il offre une première insertion dans la vie professionnelle à son bénéficiaire rémunéré au SMIC horaire et pour son employeur, l'avantage est loin d'être négligeable, 90% du salaire étant pris en charge par l'Etat.

Comment s'est effectué le recrutement ?

Par le biais de la Mission locale du Pays de Vitré qui nous a présenté cinq candidats dont Vanessa Guillon, 21 ans, qui a été retenue. Domiciliée à Louvigné de Bais, elle a obtenu un Bac Pro de comptabilité après des études à Vitré et à Rennes.



Vanessa Guillon

La Taxe d'habitation a augmenté !

Vous l'avez sans doute remarqué, la taxe d'habitation a augmenté cette année. Quelques explications pour y voir plus clair.

- Comment la taxe d'habitation est-elle calculée ?

Etablie en fonction de votre situation au 1er janvier de l'année d'imposition, son montant est fixé à partir de plusieurs paramètres :

- La valeur locative cadastrale c'est-à-dire le loyer théorique que pourrait produire un immeuble bâti ou non bâti s'il était loué dans des conditions normales.
- Les taux fixés respectivement par la commune, la communauté de communes et le conseil général qui perçoivent la taxe d'habitation.
- Les abattements obligatoires pour charges de familles. Le taux minimum est de 10% de la valeur locative moyenne des habitations de la commune concernée pour chacune des deux premières personnes à charge et de 15% de cette même valeur pour chacune des autres personnes à charge.

- Tous les foyers paient-ils la taxe d'habitation ?

Non. Il existe des cas d'exonération. La taxe peut aussi être plafonnée en fonction du revenu. A Visseiche, en 2008, 285 foyers ont payé la taxe d'habitation. Parmi eux, 42 ont bénéficié d'un plafonnement en fonction du revenu. 54 foyers ont été exonérés.

- Pourquoi a-t-elle augmenté cette année ?

Les taux fixés par la commune et le Conseil général ont augmenté respectivement de 5 et 9%. Mais l'importance de l'augmentation s'explique surtout par la suppression de l'abattement général à la base. Jusqu'en 2008, cet abattement était de 15% pour la commune et de 10% pour le département. En 2009, le Conseil général l'a supprimé et la commune aussi, comme la grande majorité des communes d'Ille-et-Vilaine. Les trois quarts des communes de la région Bretagne ne le pratiquent pas ou ne l'ont jamais institué !

- Comment se situe la commune par rapport à la moyenne ? Quelques chiffres :

	Visseiche	Communes bretonnes 500 à 2000 habitants
Taxe d'habitation par habitant	62 €	96 €
Total des impôts locaux par habitant	157 €	236 €

Source : Compte Administratif 2008

Etat Civil (Septembre-Décembre 2009)

ILS SONT NÉS ...

4 septembre : Anaïs Drouillé, Le Haut Ménil
12 septembre : Lenny Quesnel, Le Bas Village
12 septembre : Maëva Verdier, La Cour Pochard
2 octobre : Lucas Lambert, La Galissonnière
18 novembre : Maëlle Piton, La Haute Florencière
13 décembre : Laly Vidal, 8 rue des Noisetiers

ILS SE SONT MARIÉS ...

5 septembre : Fabrice Crublet et Sabrina Patris

IL NOUS A QUITTÉ ...

8 novembre : Marcel Hunault, 76 ans, le Moulin Péan

→ Arrêt sur image



Le 26 novembre, M. le maire recevait à la bibliothèque de Visseiche M. Jean-Louis Tourenne, président du conseil général en visite dans le canton. Pierre Després, conseiller général et quelques élus canton étaient également présents.

Le coin des Associations



■ Visseiche Cap loisirs

L'association Visseiche Cap loisirs donne des cours de country tous les jeudis soir de 21H00 à 22H15. Pour les personnes intéressées l'inscription est toujours possible

Contacts : J.Couvert : 02 99 76 37 86
T. Lamy : 02 99 76 58 29



■ Gym. Détente de Visseiche

L'association de gymnastique volontaire que je propose a changé de nom l'année dernière. Elle a été renommée « l'association de gymnastique détente de Visseiche » pour la simple raison que nous sommes devenus indépendants.

Cours le lundi matin de : 9H00 à 10H00 à la salle de la mairie.

■ Club Entraide et Amitié

Mercredi 13 janvier, galette des rois et assemblée générale.

Jeudi 11 février, crêpes de la chandeleur.

Mercredi 10 mars, concours de belote.

Samedi 27 mars, repas des retraités

■ PG-CATM :

Vendredi 8 janvier, assemblée générale.

Samedi 6 et dimanche 7 février, concours de belote.

■ ARTEMPO

L'association Artempo est née de l'envie de ses membres de partager leurs savoirs dans le domaine du spectacle.

Pour cela, nous proposons aux personnes désireuses de se perfectionner des cours de chant.

Niveau

Le programme des cours convient aussi bien aux débutants qu'aux personnes expérimentées : les débutants pour découvrir leur voix, les plus avancés pour se perfectionner.

Contenu du cours

Technique vocale : divers exercices sur la détente et la relaxation. Travail sur la justesse (au piano). Développement de la résonance vocale. Divers exercices d'articulation et de prononciation. Interprétation dans un répertoire « variété internationale », travail sur un titre choisi librement. Travail sur l'interprétation et l'expression scénique. A apporter : la bande instrument sur laquelle vous travaillez votre chanson + le texte de la chanson concernée. (CD uniquement)

Expression scénique : travail sur la confiance, la concentration, l'espace.



Ce programme permet d'élaborer un plan d'intervention totalement adapté à vos besoins (interprétation, coaching, technique vocale, mouvement).

Tarif :

25 euros pour 1H30

Lieu :

Mairie de Visseiche/et ou à domicile

Artempo soutient également les artistes amateurs (motivés) ayant un projet en les accompagnant tout au long de leurs démarches (promotion, communication, management, studio, outils multimédia, collaboration avec des professionnels)

Parallèlement nous organisons des événements culturels (concert, tremplin, stage...) et gérons un catalogue d'artistes (star academy, nouvelle star, secret story...) associé avec le label Natis Music production.

Contact :

Association Artempo
la Hailaudière - 35130 VISSEICHE

Tél : 06 14 26 32 45

E-mail : artempo@hotmail.fr

Site internet : www.artempo-music.fr



Contact

Mairie

1, Route de Marcillé-Robert

35130 VISSEICHE - Tél : 02 99 76 38 48

www.visseiche.com - visseiche.mairie35@orange.fr

HORAIRE D'OUVERTURE

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30
Le vendredi après-midi de 14 h 30 à 17 h 30

Permanence : Le samedi de 10 h 30 à 12 h 00

A vous la parole (Vos suggestions, vos idées)



A remettre dans la boîte à lettres de la Mairie



■ QUESTIONS/RÉPONSES

1 « On nous demande de désherber les trottoirs ... Que faire de ces déchets verts, en plus des nôtres qui s'entassent dans un coin. Il est sûrement possible d'avoir une benne avec une permanence surveillée deux heures par mois. »

La réponse de la municipalité : « La collecte et la valorisation des ordures ménagères ne relèvent pas de la compétence de la commune mais du SMITCOM du sud-est, syndicat intercommunal regroupant 74 communes (La Roche aux Fées, le pays guerchais, le pays de Chateaugiron et Vitré communauté ainsi que 4 communes de Mayenne). La collecte des déchets verts se fait dans les déchetteries (celle de La Guerche est la plus proche). Cette déchetterie est gérée par le syndicat. Sont autorisés : les déchets verts broyés (tontes, feuillages, plants arrachés), les déchets verts

bruts (taillis de haies ou d'arbres dont le diamètre est supérieur à 5 cm). Tous les déchets d'une autre nature que végétale (souches, troncs, branches dont le diamètre excède 10 cm) ne sont pas acceptés. Pour limiter les allers retours en déchetterie, d'autres techniques existent comme le compostage, la tonte-mulching et le broyage. »

2 « Pensez à la sécurité des piétons !!! Essayez de monter à pieds la cote de la Corbinais vers 17h-18h, heure d'arrivée des cars, avec des voitures rasant les murs à droite comme à gauche et également rue de l'église, en plus il n'y a pas de trottoirs. Pensez à des barrières comme à Essé. »

La réponse de la municipalité : « La sécurité des piétons est une question importante qui sera abordée dans le projet global d'aménagement du centre-bourg. Celui-ci a été adopté lors de

la séance du 24 juillet 2008. Concernant la rue de la Corbinais, l'objectif est d'avoir une voie protégée en retrait de la circulation principale. Les trottoirs et le stationnement devront être formalisés rue Sipia.

Malheureusement ces travaux ne peuvent être financés sur les fonds propres de la commune et nécessitent une aide du Conseil régional qui a refusé une première fois notre projet. Celui-ci, en cours de révision, sera de nouveau déposé dans le cadre du prochain appel à candidature.

Il nous faudra aussi financer les fouilles archéologiques imposées par la présence d'une nécropole et dont aucune prise en charge n'est prévue pour l'instant par les pouvoirs publics. Avant de lancer un tel chantier, la commune doit donc au préalable réunir les fonds suffisants.